

Mémoire déposé à la commission parlementaire

traitant du projet de loi 124

*Questionnement au sujet de l'application concrète du
projet de loi 124 et propositions qui devraient
être apportées au réseau actuel des CPE
pour en améliorer la qualité et assurer la viabilité*

Mémoire présenté par Isabelle Lavigne
Chargée de cours au Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu et
intervenante en petite enfance

Novembre 2005

Présentation de l'auteure

Je suis impliquée dans le réseau des services de garde de plusieurs façons. Je suis avant tout un parent utilisateur d'un service de garde en milieu familial reconnu par le CPE Le Petit Monde de Caliméro de Saint-Jean-sur-Richelieu. Je suis également membre du CA de ce CPE où je collabore avec les autres membres du CA, les éducatrices et responsables de service de garde en milieu familial (RSG) sur différents projets et sujets. Pour terminer, mon emploi comme chargée de cours au Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu en Techniques d'éducation à l'enfance m'amène à enseigner les nombreux principes pédagogiques à la base de la pratique des éducatrices et RSG. Je suis donc appelée à visiter les différents milieux de garde dans le cadre de mes supervisions de stage et à collaborer avec les différents intervenants du réseau lors de mes visites et des discussions avec ces derniers. Je suis donc grandement attachée au réseau des services de garde de façon personnelle et professionnelle et profondément interpellée par les changements proposés dans le projet de loi 124.

Introduction

J'ai consulté avec grand intérêt le projet de loi numéro 124 et je m'interroge sur plusieurs aspects au sujet de son application. En effet, mes inquiétudes sont notamment dirigées vers les impacts de ce projet pour les milieux familiaux. J'ai l'intention de vous les exposer dans le document qui suit et de vous faire part des changements qui devraient être faits avant de tout restructurer la gestion des services de garde en milieu familial.

1. Inquiétudes quant au fonctionnement des changements proposés par le projet de loi 124

1.1 Qu'arrivera-t-il avec la qualité des services ?

Le projet de loi 124 propose un changement dans la gestion des services de garde en milieu familial. En effet, ce dernier souhaite mettre en place des bureaux de coordination qui auront comme mandat de s'assurer de la supervision de plusieurs centaines de milieux familiaux. Dans les faits, les impacts de ce changement majeur sont énormes. Je m'interroge pertinemment au sujet de l'application concrète de cette nouvelle forme de gestion. Étant donné que ce bureau aura à superviser un grand nombre de responsables de service de garde en milieu familial (RSG), je m'interroge sur la qualité des services qui seront offerts. Concrètement, le projet ne dit rien sur le fonctionnement quotidien de ce bureau. Comment sera assurée la qualité des services et le suivi des demandes et besoins ? Prévoyez-vous engager toutes les conseillères pédagogiques qui perdront leur emploi dans les CPE actuels ? Si, oui, quel sera le ratio conseillère/RSG ? Vous savez, présentement, j'observe que certaines conseillères ont plus de 30 RSG à superviser et qu'elles n'arrivent pas à faire tout le soutien nécessaire pour répondre aux différents besoins. Un bureau qui compte 300 RSG sera-t-il en mesure de répondre adéquatement et efficacement aux demandes ?

Par ailleurs, ces mêmes conseillères pédagogiques et directrices pédagogiques qui se retrouveront sans travail ont présentement une expertise solide et établie dans le milieu des services de garde. En déstabilisant le réseau et en regroupant les milieux familiaux avec un bureau coordonnateur, je sais très bien que la très grande majorité de ces femmes perdront leur emploi. Qu'allez-vous faire avec toutes ces personnes pleines de ressources ? Comptez-vous vous baser sur leurs expériences et connaissances pour établir les bureaux coordonnateurs ? Seront-elles intégrées dans les différentes équipes d'intervenantes ? Je le souhaite, car je m'inquiète de perdre ces expertises et je m'inquiète aussi de voir que le bureau coordonnateur sera peut-être mis en place par des

personnes qui n'ont aucune connaissance du fonctionnement et des besoins des milieux familiaux.

1.2 Le suivi et le soutien dans les milieux familiaux

En plus de m'inquiéter de la qualité générale des services, je m'inquiète aussi du suivi dans les milieux familiaux. Chaque milieu est unique, comme le sont les enfants, et durant le soutien et les visites, ces caractéristiques sont à respecter. Comment un bureau regroupant 300 RSG pourra assurer un suivi personnalisé, quotidien et rapide pour les RSG ? Devront-elles attendre plusieurs jours, voir même plusieurs semaines avant d'obtenir des réponses à leurs questions et un suivi pédagogique pour des situations qui les incitent à trouver rapidement des réponses ? Je suis bien sceptique, je l'avoue. J'ai bien lu l'**excellente étude *Grandir en qualité 2003*** qui porte sur la qualité des services en milieu de garde ainsi que ses conclusions et recommandations (cette étude fut réalisée et publiée par le gouvernement précédent en 2003). Je sens que le projet de loi 124 n'en tient pas compte. Je ne vois pas comment il pourra concrètement et quotidiennement assurer le suivi des dossiers des RSG, de leurs demandes, de leurs besoins quotidiens et ponctuels, de leurs besoins de formation et de perfectionnement, de leur besoin d'avoir des visites de soutien et d'animation et de se rencontrer pour en discuter, bref, je ne vois pas de quelles façons seront appliquées ces différents aspects qui sont en fait les recommandations avancées dans l'étude *Grandir en qualité 2003*.

1.3 Impacts qui risquent d'être ressentis par les enfants

Par ailleurs, je vois que le projet de loi souhaite que les milieux volontaires puissent ouvrir le soir, la nuit et les fins de semaine. Ceci pourrait, en effet, répondre à des besoins de certains parents. Je n'y vois pas d'inconvénient, surtout pour les RSG qui veulent le faire et offrir ces types de services (**attention ici : la base volontaire doit être un critère obligatoire et ne pas être utilisé contre les RSG lors de l'analyse de leur renouvellement de permis. Une RSG ne pourrait pas voir son permis révoqué pour la simple raison qu'elle refuse d'ouvrir le soir et la fin de semaine**). Par contre, ce qui m'agace

grandement est le fait que les enfants semblent avoir été oubliés dans cette nouvelle mesure. Concrètement, un parent aura-t-il le droit de réveiller son enfant à minuit ? Pourra-t-il laisser son enfant plus de 10 heures consécutives dans le service de garde et plus de 5 jours par semaine ? Plusieurs études ont démontré que réveiller un enfant pendant son sommeil est nocif, voir même dangereux compte tenu des conséquences à court et long terme. Certains enfants deviennent nerveux, fatigués, colériques, inquiets, plus excités, moins concentrés, bref, ils deviennent tous, à des degrés différents, déstabilisés physiquement et moralement. Est-ce des enfants déséquilibrés que nous souhaitons guider dans la vie ? Personnellement, je réponds non et je refuse catégoriquement de m'associer à des pratiques de la sorte. Je crois plutôt qu'il faudra mettre en place des mesures claires et fermes pour éviter de déstabiliser les enfants. Par exemple, il faudra éviter que les enfants reçus dans les services de garde la nuit le soient aussi de jour, car ces mêmes parents auront un besoin de garde de jour pour qu'ils puissent dormir ... J'ai réellement peur que les enfants voient leurs liens d'attachement compromis et déstabilisés par les changements qu'ils vivront dans leur environnement physique et humain, qu'ils perdent leurs repères de confiance et les sentiments de sécurité affective et d'appartenance si importants au développement de leur estime de soi. Ces sentiments se développent envers leurs parents et entourage immédiat (comme les grands-parents ou l'éducatrice) et pour s'assurer que le développement de ce sentiment se fasse avec une confiance affective stable, l'enfant a besoin de stabilité dans sa routine et son environnement physique et a surtout besoin d'être en contact avec ses parents et son propre environnement humain et physique qu'il retrouve habituellement à la maison. Ces faits m'inquiètent profondément, surtout qu'ils ont un impact direct sur le développement moral et affectif des enfants, qui si ébranlé, donnera des adultes qui manquent d'habiletés sociales et confiance en eux et envers leur entourage. Je refuse de participer à une pratique de la sorte, car celle que je mets actuellement en place dans mes cours et mes visites et collaborations dans les milieux favorisent le sentiment d'appartenance et la confiance. Les effets se voient et j'observe des enfants et des éducatrices plus outillés et plus confiants qui font face à leurs problématiques et tentent de les résoudre le plus

positivement et efficacement possible. C'est beaucoup plus payant sur le plan humain d'écouter et de guider que de condamner et déstabiliser.

1.4 Conséquences possibles pour les installations des CPE actuels

Pour terminer, je crains que les changements dans la gestion des services de garde en milieu familial auront de grands impacts pour les installations des CPE actuels. En plus de perdre bon nombre de conseillères pédagogiques qui ont développé des liens de confiance avec les RSG et des outils pédagogiques pour les soutenir, ces CPE verront apparaître des déficits dans leur gestion et devront probablement mettre à pied certains de leurs collaborateurs et employés. Quel désastre d'un point de vue social, personnel et économique ! Je ne vois pas d'avantage à prendre ces mesures, d'autant plus que le discours actuel de votre parti politique prône la conciliation travail/famille ... je trouve votre discours incohérent, sachant que vos mesures ne le permettront pas d'une manière ou d'une autre et qu'en plus, elles mettront à pied des travailleuses qui jonglent déjà entre leurs responsabilités familiales et professionnelles. Que souhaitez-vous avoir comme citoyens ? Des gens heureux qui travaillent en fonction d'un but commun : leur bien-être personnel ainsi que celui des enfants, ou bien des chômeurs frustrés qui ne souhaiteront pas prêter leurs voix aux autres électeurs des prochaines élections, car ils auront perdu confiance en vous, vos discours et vos pratiques ...

2. Changements qui devraient être apportés au réseau actuel pour en améliorer la qualité.

2.1 Réaménager les tâches des différents intervenants

Au lieu de tout bouleverser le réseau actuel des services de garde, pourquoi ne pas se pencher sur des améliorations concrètes et réalistes qui permettraient à la fois d'améliorer la qualité des services et à la fois d'épargner de l'argent ? Comme je suis chargée de cours au Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu en Techniques

d'éducation à l'enfance, il m'arrive fréquemment de côtoyer différents milieux et services de garde (volet installation et familial). Je visite ces différents milieux dans le cadre de mes supervisions de stage, mais aussi dans le cadre d'activités pédagogiques que j'anime dans mes cours et qui permettent à mes étudiantes d'aller observer ces différents milieux tout en collaborant avec eux à différents niveaux (notamment sur l'amélioration de leur aménagement physique et humain). Je connais donc très bien les particularités des services de garde de ma région et mes observations m'amènent constamment à m'interroger sur des aspects comme la répartition et la gestion des tâches et des budgets, le soutien pédagogique direct et indirect dans les installations et les services de garde en milieu familial ainsi que sur les formations reçues par les éducatrices et les RSG.

Je suis convaincue qu'un ajustement au niveau des tâches permettrait à toutes les gestionnaires, directrices et conseillères pédagogiques de revoir la répartition des tâches et de les attribuer aux bonnes personnes. Par exemple, je vois rarement des conseillères ou des directrices pédagogiques faire des interventions et du support directs auprès des éducatrices, RSG et enfants. Elles sont souvent confinées dans leur bureau à gérer de la paperasse et le fonctionnement du milieu, ce qui leur enlève le temps qu'elles auraient besoin pour faire leur support. Cette gestion devrait, à mon avis être allégée. Les éducatrices et RSG m'en parlent beaucoup et semblent désespérées devant cette situation qu'elles observent et qui est d'ailleurs confirmée dans différents milieux. Elles retiennent donc qu'elles ont peu ou pas de support et deviennent de plus en plus démotivées face à leurs propres rôles, se croyant seules et sans ressources. Selon moi, si ce sentiment et cercle vicieux se brisent, elles risquent de retrouver rapidement un sens à leur travail, un sentiment d'appartenance à l'équipe et à la profession et surtout un sentiment de fierté et de motivation.

2.2 Revoir la répartition des subventions reçues qui servent à gérer les deux volets du CPE

En ce qui a trait à la gestion financière des subventions reçues pour gérer les deux volets d'un CPE (le volet installation et familial), je

remarque que certains CPE répartissent correctement ces montants et que d'autres en réservent une plus grande partie à l'un ou l'autre des volets, plus souvent qu'autrement c'est le volet installation qui en profite le plus. Selon moi, c'est cette problématique qui mériterait d'être le plus étudiée, car si les subventions sont correctement réparties, la plupart des CPE risqueraient de se retrouver avec des surplus financiers qui pourraient être utilisés à d'autres fins, notamment rembourser les dettes encourues dans le budget ou encore le gouvernement pourrait se donner le droit d'en reprendre une certaine partie pour le réinvestir dans le réseau des services de garde, selon les besoins ponctuels ou projetés. Présentement, les CPE qui utilisent correctement les sommes reçues sont en mesure de faire du soutien direct dans leurs installations et milieux familiaux. Les RSG reçoivent notamment la visite de la conseillère qui vient faire des animations et du soutien dans leurs milieux, certaines ont accès à des documents qui traitent de différents sujets qui les touchent et qui les informent, d'autres utilisent du matériel pédagogique comme des valises ou des bacs de jouets, de thèmes, d'activités, d'idées, de pratiques pédagogiques, etc., bref elles ont différents outils qui leur permettent de développer leur sentiment de compétence, de confiance en elles et envers le CPE et de mener avec qualité leur but et objectif commun qui est le bien-être des enfants et d'elles-mêmes. À mon avis, c'est la voie que le gouvernement devrait prendre pour consolider le réseau et s'assurer que l'argent investi ait un impact direct sur les enfants, les éducatrices et RSG et les parents.

2.3 Exiger que les RSG soient formées au même titre que les éducatrices en installation

Pour terminer, je vois que beaucoup d'éducatrices et de RSG suivent des formations ponctuelles, des cours au Cégep et à l'Université et qu'elles ont le sentiment et la certitude que c'est entre autres de cette façon qu'elles arriveront à améliorer la qualité de leur approche éducative. Je crois qu'elles sont sur la bonne voie. Je souhaite donc vous sensibiliser à l'importance de former toutes les personnes qui travaillent de près ou de loin avec les enfants. Présentement, seules les installations doivent se plier au ratio de deux éducatrices formées sur trois. Pourquoi ne pas exiger quelque

chose de semblable en milieu familial ? Qu'est-ce qui les différencie des éducatrices en installations ? Elles ont les mêmes tâches éducatives, mais ne disposent pas des mêmes connaissances pour les exercer, ce qui provoque un déséquilibre entre la qualité de l'application quotidienne de l'approche éducative en milieu familial. Je trouve qu'il y a un manque flagrant de cohérence ici. Les RSG mériteraient d'acquiescer les mêmes connaissances que les éducatrices en installation, ce qui améliorerait grandement la qualité des services, cette même qualité qui fut pointée du doigt par l'enquête sur la qualité des services en milieu de garde.

Conclusion

En fait, ce qui me ferait changer d'idée et de perception par rapport à vos discours incohérents et à vos idéologies qui me paraissent sans lien entre elles, serait que vous analysiez les vrais paramètres en jeu, les vrais facteurs qui causent présentement un déséquilibre dans le réseau des services de garde : la façon de répartir les subventions reçues au CPE pour les deux types de volets au centre de ma réflexion et une saine utilisation des ressources et connaissances de chacun des intervenants et conseillères pédagogiques en les sollicitant de la sorte qu'ils puissent intervenir directement auprès des enfants et éducatrices et RSG.

À ce moment, je sentirais une plus grande cohérence entre vos discours et actions et ceci éveillerait en moi un certain sentiment de collaboration et d'appartenance, sentiments qui sont présentement éteints chez moi, ce qui m'attriste profondément. Je souhaite donc que les éléments que j'ai soulevés dans les pages précédentes vous aident dans vos propres interrogations et qu'ils vous guideront dans le choix judicieux de mesures adaptées et cohérentes avec la réalité que j'observe et que je vis à tous les jours comme maman utilisatrice d'un milieu familial, professeure et intervenante ... Pour vous guider, je suis prête à me joindre à un de vos comités ou équipes de travail où je pourrai vous faire part des réalités observées ainsi que des solutions concrètes et très peu coûteuses qui pourraient être rapidement mises en place. Ceci éviterait bien des dépenses ou

d'autres études qui ont déjà démontrées ce que j'avance dans ce document.

Je vous remercie de l'attention particulière portée à mon document et à ses recommandations et je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs ainsi que mon entière collaboration.


Isabelle Lavigne

Chargée de cours au Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu en
Techniques d'éducation à l'enfance et intervenante en petite enfance

Appuyée par


Anne-Marie Boucher

Chargée de cours au Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu en
Techniques d'éducation à l'enfance et intervenante en petite enfance